



# Réponse aux vœux de la Commission de gestion 2024

Délégué municipal :  
- M. Yves Charrière, syndic

Aubonne, le 10 juin 2025

## TABLE DES MATIERES

<b>1. Préambule</b> .....	<b>3</b>
<b>2. VOEUX</b> .....	<b>3</b>
2.1. <i>La CoGest souhaite que la Municipalité relaie auprès de l'ASSAGIE le besoin d'une meilleure distribution des informations relatives aux trajets scolaires sécurisés officiels et que cette dernière fasse la promotion pour le recrutement de nouveaux patrouilleurs scolaires auprès des parents d'élèves.</i> .....	3
2.2. <i>La CoGest souhaite que la Commune étudie les possibilités d'installations de systèmes de monitoring des consommations énergétiques (eau, électricité, gaz) liées à ses infrastructures, afin de pouvoir les étudier et s'adapter au mieux aux réductions qui deviendront nécessaires dans un avenir proche.</i> .....	3
2.3. <i>La CoGest souhaite que la Commune élabore, en tenant compte des ressources disponibles et des projets d'infrastructures à venir, un plan de gestion énergétique par zones. Ce plan devrait favoriser le recours/la transition aux énergies renouvelables et/ou alternatives dès qu'elles seront disponibles (telles que le chauffage à distance, entre autres) afin de coordonner les efforts en matière de rénovation, de production d'énergie, d'installations privées et de sobriété énergétique.</i> .....	4
2.4. <i>La CoGest souhaite que la Municipalité fasse la demande auprès des Services Techniques (ST) afin que, en cas de dépôt de mise à l'enquête, le mandant soit informé par les ST des risques d'obsolescence légales liés aux installations énergétiques prévues. Ceci afin de prévenir des frais de remplacement desdites installations dans un futur proche, ainsi que ceux liés aux démarches administratives nécessaires à leurs remplacements.</i> .	4
2.5. <i>La CoGest souhaite un calendrier concernant la localisation, par le fontainier, des branchements sauvages afin de réduire le volume des eaux usées parasites ou des eaux claires non séparées se retrouvant à la STEP, et pouvant surcharger cette dernière.</i> .....	5

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

La Municipalité tient tout d'abord à remercier la CoGest et la CoFin pour leur excellent travail et la qualité des entretiens avec chacun des municipaux.

Elle reconnaît la force de proposition de la CoGest et comprend le souhait de pouvoir s'informer ou s'exprimer sur l'avenir. La Municipalité reste d'ailleurs ouverte à répondre à ces questions dans un esprit de transparence. Néanmoins, les vœux devraient idéalement se concentrer sur la gestion de l'année écoulée, afin de contribuer concrètement à l'amélioration du fonctionnement municipal.

Formuler des vœux trop ambitieux ou insuffisamment ancrés dans l'année précédente comporte le risque de proposer des éléments déjà réalisés ou traités par le passé.

## 2. VOEUX

**2.1. La CoGest souhaite que la Municipalité relaie auprès de l'ASSAGIE le besoin d'une meilleure distribution des informations relatives aux trajets scolaires sécurisés officiels et que cette dernière fasse la promotion pour le recrutement de nouveaux patrouilleurs scolaires auprès des parents d'élèves.**

### Réponse : Vœu accepté

L'Assagie a d'ailleurs déjà transmis à la Direction des écoles un courrier destiné aux parents de tous les élèves 1-4P enclassés à Féchy pour cette prochaine rentrée scolaire.

En outre, la Municipalité encourage la création de lignes de Pedibus par les parents pour des trajets sécurisés pour rejoindre la place de la gare ou l'école. L'association Pedibus vaud <http://www.pedibus.ch> est à disposition pour soutenir la création de lignes, l'Association des parents d'élèves pourrait en être le relai adéquat.

En ce qui concerne les patrouilleurs, l'information sera transmise à l'Assagie.

**2.2. La CoGest souhaite que la Commune étudie les possibilités d'installations de systèmes de monitoring des consommations énergétiques (eau, électricité, gaz) liées à ses infrastructures, afin de pouvoir les étudier et s'adapter au mieux aux réductions qui deviendront nécessaires dans un avenir proche.**

### Réponse : Vœu accepté - déjà réalisé

Un monitoring des bâtiments communaux a déjà été réalisé. Le rapport de gestion 2019 (PM02/20) fait état de ce dernier au point 3.7 dont le texte est reproduit ci-dessous :

#### **3.7. Environnement – Energies**

*La démarche Energo, les projets de collaboration entre la Commune et la SEFA ainsi que la création de la Commission consultative Energie et Environnement ont jalonné l'année 2019.*

#### **Energo**

*Energo est un programme, étalé sur trois ans, d'optimisation de consommation des « flux » (chauffage, eau, électricité) dans des systèmes existants. Dix bâtiments appartenant à la Commune y sont intégrés. Les concierges responsables des sites sont impliqués dans cette analyse de la performance énergétique par la récolte régulière des données et par l'ajustement des paramètres nécessaires à améliorer le confort des utilisateurs, tout en diminuant la consommation. Ceci en coopération avec le bureau d'ingénieurs Rigot+Rieben.*

*Il a été relevé, par exemple, que le secteur de chauffage par la ventilation du Centre culturel et sportif (CCS) du Chêne n'était pas régulé et que, par conséquent, l'eau chaude y circulait à haute température même lorsqu'il n'y avait pas de demande. Il a donc été recommandé d'installer une régulation secondaire. D'autres suggestions ont été faites, comme des horloges de coupure pour éviter de ventiler inutilement des locaux vides ou pour couper les pompes de circulation des circuits de chauffage des quatre monoblocs.*

*L'ingénieur fait remarquer que l'installation photovoltaïque du CCS date de 30 ans. On compte 60 panneaux de 51Wc chacun, pour une production annuelle estimée à 2'700 kWh. L'onduleur est hors service, mais l'ensemble des propositions concernant le CCS sont soupesées dans le contexte de sa future réfection. L'intérêt d'Energio est de nous apporter des éléments d'appréciation techniques. La disponibilité de notre Service technique est évidemment essentielle dans l'application de ces mesures.*

*Une amélioration de la régulation du système de ventilation est également envisageable à l'aula du château. Energio a aussi réalisé un audit des installations de la piscine, après l'installation en urgence d'une nouvelle chaudière. Le rapport conclut que des mesures d'optimisation sont déjà présentes aux vestiaires/WC, mais que la pompe à chaleur actuelle ne pourra être remplacée (en fin de vie) que par des capteurs solaires thermiques. La chaudière principale actuelle, récente, ne nécessite pas d'ajustement, avec une température de départ de 25°C pour assurer une température des bassins de 24°C.*

Dès lors, toutes les possibilités de régulation de la consommation d'énergie ont été réalisées sur les installations existantes. De plus, lors de réfection ou de transformation d'un immeuble ou d'une installation les dernières normes sont appliquées.

**2.3. La CoGest souhaite que la Commune élabore, en tenant compte des ressources disponibles et des projets d'infrastructures à venir, un plan de gestion énergétique par zones. Ce plan devrait favoriser le recours/la transition aux énergies renouvelables et/ou alternatives dès qu'elles seront disponibles (telles que le chauffage à distance, entre autres) afin de coordonner les efforts en matière de rénovation, de production d'énergie, d'installations privées et de sobriété énergétique.**

#### **Réponse : Vœu refusé**

Mettre en place un tel plan de gestion énergétique par zones reviendrait à figer les choix pour une génération, ce qui limiterait l'adaptabilité face à l'évolution constante des solutions énergétiques et freinerait tout développement futur encore inconnu. De plus, nous restons soumis aux décisions cantonales et fédérales, qui prévalent sur le droit communal.

Toutefois la Municipalité est sensible à la question. Elle est très attentive à ce sujet. D'ailleurs, elle travaille depuis plusieurs législatures à l'étude d'un chauffage à distance. Un préavis sera présenté tout prochainement pour la création d'une société Aubonne Energies.

**2.4. La CoGest souhaite que la Municipalité fasse la demande auprès des Services Techniques (ST) afin que, en cas de dépôt de mise à l'enquête, le mandant soit informé par les ST des risques d'obsolescence légales liés aux installations énergétiques prévues. Ceci afin de prévenir des frais de remplacement desdites installations dans un futur proche, ainsi que ceux liés aux démarches administratives nécessaires à leurs remplacements.**

#### **Réponse : Vœu accepté - déjà réalisé.**

Lors de chaque mise à l'enquête publique, les Services Techniques appliquent et vérifient l'ensemble des normes en vigueur aux niveaux cantonal et fédéral, avec le soutien d'un bureau d'études externe spécialisé.

**2.5. La CoGest souhaite un calendrier concernant la localisation, par le fontainier, des branchements sauvages afin de réduire le volume des eaux usées parasites ou des eaux claires non séparées se retrouvant à la STEP, et pouvant surcharger cette dernière.**

**Réponse : Voeu accepté - déjà réalisé.**

Une procédure systématique est déjà appliquée lors de chaque fouille — qu'il s'agisse d'une réparation ou de la création d'un nouveau raccordement — afin de détecter tout branchement non conforme ou sauvage. Pour chaque mise à l'enquête, nous exigeons la présentation d'un plan détaillé des canalisations, ainsi qu'un rapport « teintage ».

Les préavis à venir renforceront la séparation des eaux parasites. Un plan directeur des réseaux séparatifs existe déjà ; une mise à jour sera soumise au Conseil communal dans les prochaines années. Ce chantier important devrait, à terme, nécessiter l'engagement d'un EPT supplémentaire.

Il est précisé que le fontainier s'occupe du réseau d'eau potable et non des eaux usées.

Comme vous pouvez le constater, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Municipalité vous rejoint dans les préoccupations exprimées dans vos vœux et espère que ses réponses rencontreront votre approbation.

Ainsi délibéré par la Municipalité le 10 juin 2025.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire :

Y. Charrière

M. Luy-Gaillard

Réponses aux vœux déposées au Conseil communal dans sa séance du 24 juin 2025.